

ENDA-MALI

**ACTIONS D'APPUI AUX ENFANTS TALIBÉS :
APPROCHE STRATÉGIQUE D'ENDA MALI**



134
END
1063

kinder
postzegels



SOMMAIRE

Remerciements	2
Sigles/acronymes	3
Résumé	4
Introduction	6
Contexte	9
Méthodologie	12
Problématique des écoles coraniques au mali	13
Actions de soutiens aux enfants talibés et à la reforme de l'école coranique au Mali	20
Acquis, défis et perspectives	39
Conclusion	43
Références bibliographiques	44
Annexes	45

Le tirage de ce document entre dans le cadre du programme DJAM (Le "Programme d'appui aux enfants et jeunes en situation difficile dans les milieux urbains du Mali " cofinancé par Caritas et Kinderposzegels. Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas necessairement celles des organisations concernées par cette publication.Reproduction libre pour des usages pédagogiques ou scientifiques avec indication claire de la source et de l'adresse,ainsi que l'envoi de copies à Enda.

Redaction : Soumana COULIBALY,Ousmane BOUARE

Saisie : Tolo Ismael

Credit photos :Enda/Mali,images

Réalisation technique : Mariam DIA ,Ismaël TOLO

Conception et Impression : Imprimerie Bema

OCTOBRE 2010

REMERCIEMENTS

La réalisation de nos actions d'appui aux enfants talibés, ainsi que ce document de capitalisation ont nécessité la disponibilité et la collaboration de plusieurs personnes, institutions et organisations.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements.

Ce sont notamment :

- Nos principaux partenaires techniques et financiers, Kinderpostzegels des pays bas et CARITAS Allemagne, pour leur soutien constant à nos actions de promotion et de protection des droits de l'enfant notamment ceux en situation difficile ;
- l'UNICEF MALI pour son appui dans l'accompagnement des enfants en situation difficile et en particulier son appui dans l'organisation d'une étude sur les écoles coraniques au Mali ;
- Enfin les ONG, associations locales, structures Etatiques, religieuses et traditionnelles pour leur collaboration dans la formulation et la mise en œuvre de nos projets de promotion et de protection des droits des enfants en situation difficile.

SIGLES / ACRONYMES

- AEDT : Appui aux Enfants Déshérités de Tombouctou
- BIT/IPEG : Programme pour l'élimination du travail des enfants
du Bureau International du Travail
- CAP : Centre d'Animation Pédagogique
- CDE : Convention Des Droits de l'Enfant
- CESAC : Centre d'Ecoute de Soins et d'Appui Conseil
- COMADE : Coalition Malienne pour les Droits de l'Enfant
- CONAFE : Coalition Nationale pour les droits de la Femme et de l'Enfant
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- Djam : Programme triennal 2008-2010 d'appui aux enfants en situation
difficile d'Enda Mali
- Enda Mali : Environnement et Développement Action du Tiers Monde au Mali
- EPT : Education Pour Tous
- HCI : Haut Conseil Islamique
- MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PEERSD : Projet d'Education aux Enfants Ruraux en Situation Difficile
- RAFY : Reseau Fodé et Yanguiné
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- VAEN : Victime d'Abus d'Exploitation et de Négligence
- Yeelen : Programme triennal 2005-2007 d'appui aux enfants en situation
difficile d'Enda Mali
- Zanke Faaba : Association locale d'aide à l'Enfance /Gao

RESUME

L'objet de ce document est de partager les expériences d'Enda Mali, aussi bien au regard des acquis que des défis, dans l'accompagnement des enfants talibés. C'est aussi une contribution au débat sur l'épineuse question des écoles coraniques au Mali.

Le sens de ce travail est également de partager avec les autres acteurs intervenants ou qui souhaitent intervenir, les expériences d'Enda pour un enrichissement mutuel en matière d'accompagnement des enfants talibés.

Au Mali, les écoles coraniques sont les premières écoles structurées qui furent leur extension avec le développement de l'islam. Initialement, elles avaient comme objectifs la formation religieuse culturelle et scientifique de ses disciples. Aujourd'hui, face à un monde moderne de plus en plus monétarisé, elles semblent s'écarter de cet objectif au point de susciter une inquiétude légitime et un réel malaise social. Ceci se traduit par l'inadaptation de l'école coranique aux réalités modernes et qui ne correspond plus aux besoins éducatifs des enfants notamment en termes d'acquisition de compétences, et d'aptitudes à la vie en société.

En outre à cause de la faiblesse des moyens économiques des maîtres coraniques et le désengagement des parents, les enfants talibés internes vivent dans des conditions d'extrême précarité.

Face à cette situation Enda Mali et ses partenaires en

particulier Kinderpostzegels des Pays Bas et la Caritas Allemagne, ont initié plusieurs actions d'amélioration des conditions de vie des enfants talibés ainsi que l'amélioration de l'offre éducative des écoles coraniques.

Plusieurs actions d'appui direct aux enfants talibés ont été développées en vue d'une amélioration significative de leurs conditions de vie et de la qualité de l'enseignement reçu.

Aussi, des actions de sensibilisation, de plaidoyer/lobbying et de mobilisation sociale des pouvoirs publics, des autorités religieuses et des parents ont constitué un pan important des interventions d'Enda, conformément aux dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant et aux dernières observations finales du comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur le deuxième rapport périodique du Mali.

La principale leçon tirée de ces années d'intervention, est la limite des appuis directs en faveur des enfants talibés. Autrement dit il faut en plus des appuis directs, agir sur les facteurs et systèmes qui créent cette situation de précarité et d'exclusion des enfants talibés à travers des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale.

INTRODUCTION

L'école coranique est le plus ancien cadre d'éducation et de formation systématisé reconnu au Mali. Elle est définie comme étant un groupement d'élèves internes ou externes, placé chez un maître coranique, dans le but d'apprendre essentiellement le Coran. La mission des écoles coraniques demeure l'enseignement du Saint Coran et des valeurs de l'islam.

Selon les principes islamiques, c'est un devoir pour tout parent musulman, de s'occuper de l'instruction religieuse de ses enfants et c'est pourquoi ces derniers sont envoyés chez le maître coranique dès leur tendre enfance (5 à 7 ans).

Aussi, l'école coranique a pendant longtemps, été le creuset de l'élite africaine au sud du Sahara. Elle a joué à ce titre un grand rôle dans la formation et l'éducation de cette élite et dans l'organisation sociale. Et continue, nonobstant les incertitudes d'une société en pleine mutation, de jouer cette fonction éducative au Mali.

Selon une étude réalisée en 2006 par Enda Tiers Monde/Mali et ses partenaires, on note un accroissement important des écoles coraniques au Mali. Ainsi, de 134 écoles coraniques pour Bamako en 1999 (étude réalisée par Mali Enjeu), on est passé à 178 en 2006 (étude réalisée par Enda Mali et ses partenaires). Selon la même étude, 63 écoles coraniques ont été recensées à Kayes Ville et 84 à Mopti Ville.

Une autre étude réalisée en octobre 2007 par Enda Tiers Monde/Mali et UNICEF Mali en milieu rural, dénombre quatre cent quatre vingt six (486) écoles coraniques dans 13 communes rurales de Niono, Nioro, Youwarou et la commune urbaine de Ségou. D'où l'importance de ce système d'apprentissage au Mali.

Le Mali, depuis la ratification de la convention des droits de

l'enfant, s'est muni de nombreux textes et lois en vue de la protection des enfants. Il s'agit entre autres de:

- l'ordonnance n° 02-062 du 05 juin 2002 portant Code de Protection de l'Enfant ;
- décret n° 96-178/P-RM du 17 juin 1996 fixant la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdites aux enfants ;
- décret n° 01- 534/P-RM du 01 novembre 2001 portant institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie pour les enfants âgés de zéro à dix huit ans ;
- la convention relative aux Droits de l'Enfant ratifiée le 29 août 1990 ;
- la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en 1998 (Ordonnance n°98-008/P-RM du 03 avril 1998) ;
- la convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, en 2000;
- la convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, en 2002;
- accords avec un certain nombre de pays, dont la Côte d'Ivoire (2000), le Burkina Faso (2004), le Sénégal (2004) et la Guinée en 2005, relatifs à la coopération dans la lutte contre la traite transfrontière des enfants.
- l'adoption des « Principes Directeurs de Bamako pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains » (signé à Bamako le 29 mars 2002) ;
- programme Décennal de Développement de l'Education (1999 – 2009) ;

Capitalisation Talibé 2010

- Le Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants (BIT/IPEC) 1998-2009 ;
- différents programmes de coopération entre le Mali et l'UNICEF (avec actuellement le programme (2008-2012)).

En dépit de ces multiples mesures, le Mali est toujours confronté à d'énormes difficultés en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant notamment, les enfants talibés, à cause de la pauvreté, des problèmes d'accès aux services sociaux de base en particulier pour les habitants des zones rurales, de la persistance des traditions, coutumes et pratiques qui peuvent faire obstacle à la pleine réalisation de tous les droits et libertés fondamentales des enfants.

Dans les centres coraniques, les enfants vivent dans des conditions extrêmement précaires (hébergement, nourriture, santé, ...). Ces situations les rendent vulnérables à toutes sortes de maladies, comme le paludisme, la toux, les dermatoses etc.

Il convient de signaler que les maîtres coraniques ne disposent pas de moyens suffisants pour subvenir aux besoins des talibés à leur charge. Selon l'étude réalisée par Enda Tiers-Monde/Mali en 2006, très peu de parents (seulement 15,4%) contribuent à la prise en charge de leurs enfants talibés. C'est pourquoi, certains maîtres coraniques les emploient dans des travaux champêtres ou les incitent à la mendicité, ce qui éloigne parfois les écoles coraniques de leurs missions.

Face à ce tableau extrêmement sombre pour les enfants talibés, certaines initiatives tentent de développer des réponses alternatives. Au nombre de ces initiatives, figure Enda Mali, pionnière en matière d'interventions en faveur des couches les plus vulnérables dont les enfants en situation de précarité extrême au Mali. En effet, l'organisation développe depuis plus d'une décennie, en synergie avec d'autres intervenants, plusieurs actions de soutien en vue d'améliorer les conditions de vie de ces nombreux enfants.

CONTEXTE

Depuis la ratification de la convention des droits de l'enfant (CDE) par le Mali, le Gouvernement du Mali, soutenu par de nombreux partenaires techniques et financiers, les ONG, les organismes bilatéraux et multilatéraux, déploie de nombreux efforts en faveur des enfants, notamment ceux vivant dans des situations extrêmement précaires.

Nonobstant ces efforts louables, il est aisé de constater que plusieurs milliers d'enfants au Mali souffrent encore de violation de plusieurs de leurs droits. Parmi ces enfants, figurent les talibés qui sont vulnérables ou victimes entre autres de :

- exploitation économique de leur travail ;
- mendicité ;
- trafic ;
- mariage précoce ;
- excision ;
- etc.

En outre, les enfants talibés sont confrontés aux défis suivants :

- L'immigration du maître coranique avec ses disciples (talibés) d'un village à un autre, d'une ville à une autre, d'un pays à un autre, est un indicateur de leur pauvreté et une conséquence de leur marginalisation. Ce mouvement des maîtres coraniques avec les enfants talibés est sans nul doute un facteur qui compromet dangereusement la sécurité des enfants talibés face aux risques de trafic, mais

aussi les éloigne de leurs parents. Il faut également noter la non réglementation du secteur des écoles coraniques par l'Etat malien, ce qui donne lieu à toute sorte de dérive.

- la quasi-totalité des enfants talibés ou garibous sont victimes de discrimination notoire.
- Les talibés n'ont pas la gratuité d'accès aux services de santé. Contrairement aux enfants scolaires, les garibous ne bénéficient d'aucun mécanisme de prise en charge de leur santé.
- Leur condition d'hébergement et de nourriture est un pis-aller.
- Le système d'éducation dans les centres coraniques n'est pas adapté aux besoins d'éducation des enfants tant sur le plan du contenu que de la pédagogie. En effet la formation est essentiellement religieuse et les maîtres n'ont pas toujours la pédagogie appropriée.
- Si les enfants scolarisés ont la possibilité de fréquenter les écoles coraniques soit pendant les vacances ou très tôt le matin avant d'aller à l'école formelle, les enfants talibés n'ont pas l'opportunité de fréquenter l'école formelle, ce qui est une discrimination à leur égard.

Dans bien des cas, l'enfant talibé ne peut pas exprimer librement ses opinions surtout devant le maître. Ce qui l'exclut de toute participation aux questions le concernant. Il est victime de violence et de négligence non seulement de la part du maître, mais aussi et surtout des parents et des communautés qui voient en lui un enfant sale. Dans le pire des cas, il est assimilé à un « petit bandit ».

Le mot talibé selon plusieurs sources, dérive du verbe talaba (en arabe) qui signifie, chercher le savoir. C'est donc un disciple d'un maître, en quête de connaissances islamiques au sens large.

La majorité des enfants talibés vivent de mendicité, alors que la mendicité est un acte puni par la loi au Mali, en l'occurrence le Code Pénal en son article 183. La mendicité est donc illégale et délictuelle. C'est pourquoi certains considèrent les talibés comme des « bandits ou des enfants laissés pour compte ».

Concernant l'âge des talibés, ils sont majoritairement entre 5 et 14 ans selon l'étude des garibous/talibés en milieu urbain. Toutefois, d'après la même étude, il y'a plus de talibés âgés de moins de 5 ans à Bamako que dans d'autres localités.

Concernant leurs origines, les talibés identifiés au Mali ont différentes nationalités: Malienne, Burkinabé, Guinéenne, Ivoirienne, Sénégalaise, Congolaise, Gabonaise, Libérienne, Sierra Léonaise et Américaine. Ce qui confirme le caractère régional (Afrique de l'Ouest) de la problématique des enfants talibés et des écoles coraniques.

En ce qui est des talibés de nationalité malienne, ils sont pour la plupart Bambaras, peulhs, Soinkés, Kassonkés, Bozos, Somonos, Tamacheqs et Dogons.

METHODOLOGIE

Pour la réalisation de ce document de capitalisation, nous avons eu recours à la méthodologie suivante :

la consultation des données secondaires : il s'agit notamment :

- des études sur les écoles coraniques en milieu urbain et rural réalisées par Enda et Mali Enjeu. A travers questionnaires, check list administrés auprès des talibés, des maîtres, des parents et des structures d'appuis à Kayes, Bamako, Ségou, Mopti, ces études ont permis de collecter assez de données primaires.
- des rapports d'activités 2008 et 2009 d'Enda Mali. Ces rapports ont permis de faire ressortir les réalisations, les acquis et les limites de l'intervention d'Enda concernant la problématique.
- des rapports d'évaluation du programme Djam. Les observations et recommandations de l'auto évaluation et de l'évaluation à mi-parcours, ont apporté beaucoup d'éclairage sur les acquis de l'intervention d'Enda et les défis qui restent toujours d'actualité.
- le rapport du forum national sur les écoles coraniques au mali dont le processus a débuté par une série de rencontres individuelles avec un certain nombre d'acteurs de la société civile, politiques, administratifs et religieux sur la problématique des écoles coraniques au Mali. De ces échanges de vues, l'utilité d'aborder ce sujet à un niveau supérieur, vu toutes les difficultés ressorties par les différentes études réalisées au Mali par Enda et d'autres structures, que traversent les enfants dans ces écoles et surtout l'intérêt que les acteurs ont montré à ces faits, a été cerné. L'une des rencontres les plus importantes de ces échanges fut celle effectuée avec le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM).

Cette revue critique de la littérature nous a permis de mieux cerner le contexte et la problématique de la capitalisation de nos interventions.

Les rencontres et ateliers organisés au plan national et sous régional, ont servi à travers communications, lecture et analyse des instruments juridiques sur les droits de l'enfant et visites de terrain, à mesurer les réalisations, les acquis ainsi que les défis au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal.

Dans un souci de clarté, le document comportera trois parties. Il sera développé dans un premier chapitre, la problématique des écoles coraniques au Mali. Les approches stratégiques d'Enda Mali seront présentées dans un second chapitre. Seront esquissés dans un troisième chapitre, les acquis observés, les défis qui restent toujours posés ainsi que les perspectives.

I. LA PROBLÉMATIQUE DES ÉCOLES CORANIQUES AU MALI

Le phénomène des écoles coraniques n'est pas un fait nouveau au Mali. Il remonte dans le temps et concerne plusieurs pays de la région de l'Afrique de l'Ouest.

La multiplication des écoles coraniques particulièrement dans les centres urbains d'une part, l'exacerbation des conditions de vie dans nos villes et campagnes d'autre part, ont mis en relief l'existence du phénomène garibous/talibés tant par leur nombre que leurs conditions de vie et d'étude de plus en plus précaires.

Le phénomène des enfants talibés connaît non seulement des évolutions différentes selon les contrées mais aussi le cycle d'apprentissage

évolue également dans des formes très variées, suivant que l'enfant est destiné à poursuivre son éducation dans un autre système tel que l'école formelle ou la medersa ou qu'il est destiné à accomplir un cycle d'apprentissage complet du Coran à travers un système d'internat chez le maître coranique. C'est essentiellement, cette catégorie d'enfants talibés qui sont les plus vulnérables et victimes de plusieurs formes de discrimination.

Aussi, est-il important de souligner que, les écoles coraniques demeurent une « offre éducative » importante et un point de repère spirituel et religieux pour les parents, même si elle n'a jamais été considérée par l'Etat malien comme étant un centre d'apprentissage et d'éducation.

Placée sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL), elle est rattachée à la Direction Nationale de l'Intérieur et est régie par l'Arrêté N°174/DI-2 du 10 décembre 1957 du Ministère de l'Intérieur du Soudan Français signé par H. GIPOULON, chef du territoire du Soudan Français.

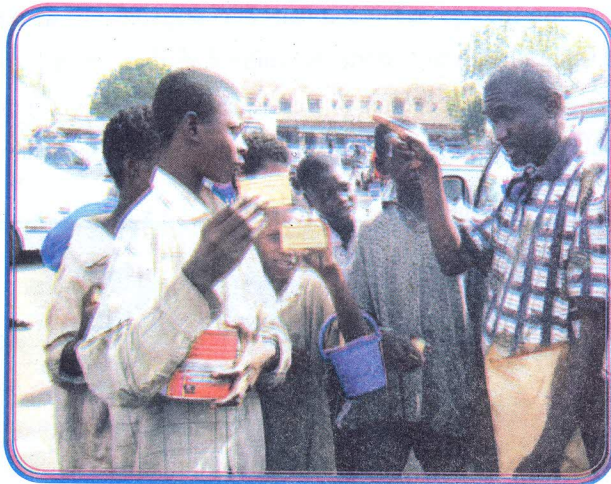
Cette situation fait de l'école coranique un lieu de culte au lieu d'un espace d'éducation. D'où l'absence de mécanismes de prise en charge systématique des écoles coraniques par les autorités en charge de l'éducation. Elle se trouve ainsi exclue, de tout système d'éducation formelle ou non formelle. Cette exclusion pose également de graves problèmes en termes de droit, notamment l'iniquité entre élèves du système formel bénéficiant de tous les avantages et talibés ne bénéficiant d'aucun avantage et par conséquent victime de discrimination.

Il ressort des résultats de différentes recherches menées par Enda et ses partenaires sur la problématique des enfants talibés et de l'école coranique, les constats suivants :

◆ LE DIFFICILE ACCÈS DES ENFANTS TALIBÉS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Les centres coraniques ne bénéficient d'aucun appui formel de l'Etat. Pour certains maîtres coraniques l'administration ne pense aux écoles coraniques que lorsqu'il s'agit de spéculer sur la mendicité des élèves coraniques.

L'essentiel des appuis vient des ONG qui ont d'ailleurs pris la place de l'Etat dans le domaine de l'humanitaire. Ceci relève non seulement de la faiblesse du département des services sociaux de l'Etat, du manque d'organisation des écoles coraniques mais aussi de la non intégration de l'école coranique dans le système éducatif.



Remise de savon aux enfants talibés

Tout cela contribue à exacerber la vulnérabilité des enfants talibés et rend de plus en plus difficile leur accès aux services sociaux de base, ce qui est une violation de leurs droits fondamentaux à savoir : l'hébergement et le cadre de vie, l'alimentation, la santé, l'éducation de qualité, etc.

◆ HÉBERGEMENT

La majorité des enfants talibés (70%) habitent chez le maître coranique et dorment en grand nombre soit dans un vestibule, une case, sous un hangar ou en plein air à même le sol. Ce constat est plus dramatique en ville qu'en milieu rural. Par exemple au centre de Kalapo à Hamdalaye, ils sont plus de 700 talibés pour moins d'une dizaine de cases rondes. A Mopti (ville) également, ils sont 60% à dormir entre 10 à 20 talibés par chambre.¹ Cette promiscuité est source de beaucoup de maladies et d'autres abus.

◆ CADRE D'ÉTUDE

En général, l'apprentissage se fait soit dans la cours, soit sous un hangar ou un arbre dans la cour ou devant la porte du maître dans tous les cas, très rarement dans une salle aménagée à cet effet. Si c'est le cas, il s'agit du vestibule du maître qui sert de salle de classe; d'où le nom « blon kono kalan » (école du vestibule).



Les enfants talibés dans l'apprentissage

¹ Johara Berriane (juin 2008), synthèse des études sur la situation des enfants talibés dans les écoles coraniques Sénégal, Niger, Mali et Burkina Faso

Les élèves sont en général sur le sol, sur une terrasse en banco, quelque fois sur des nattes usées ou les peaux de prières.

ALIMENTATION

Les élèves coraniques mangent soit chez leurs parents (externes) soit chez le maître (internes) ; souvent chez un tuteur et dans la majorité des cas par leurs propres moyens, à travers la mendicité.

SANTÉ

D'une manière générale, les enfants talibés (internes), en cas de maladie, sont à la charge des maîtres coraniques. Certains parents interviennent en cas d'extrême gravité. Les autorités n'apportent que très peu de soutien à ce niveau. Ce faisant, les maîtres coraniques combinent deux types de traitement (traditionnel et moderne).

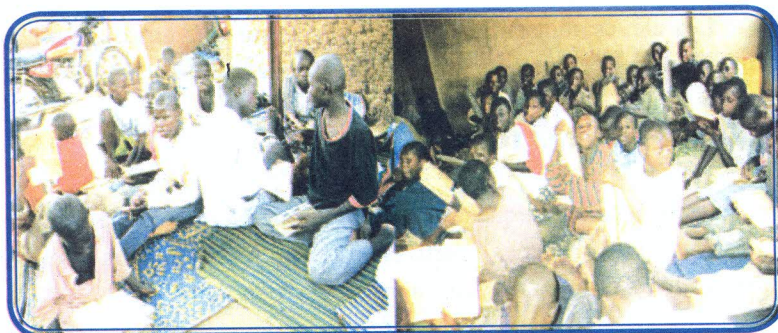
EDUCATION

« Je suis allé à l'école coranique pour connaître Dieu, le Prophète (SPSL), gagner le respect des parents et pouvoir respecter les autres... et bien pratiquer la religion musulmane... »

Ces propos sont d'un ancien talibé de Seby, commune de Dongo, cercle de Youvarou, Région de Mopti ².

L'éducation se résume donc à "l'enseignement des règles de conduite sociales et de formation des facultés physiques, morales et intellectuelles qui ont pour objectifs de forger la personnalité" ³. Ce processus a lieu en plusieurs étapes et suit des principes essentiels différents les uns des autres, selon l'environnement éducatif de l'enfant.

² Enda Mali. Rapport du recensement des écoles coraniques dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti, sept 2007 ³ Collection Microsoft Encarta 2005.



Les enfants talibés mémorisant les versets de coran

Ce qui est essentiel dans les centres coraniques en termes de pédagogie, c'est l'apprentissage par mémorisation des versets du coran. Comme matériel didactique, l'enseignement coranique utilise essentiellement le coran, les planchettes et rarement les ouvrages (hadiths).

Tableau 1 : Synthèse des violations des droits des enfants talibés au Mali

Principes	Droits violés	Sources d'information
Vie, survie et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants talibés sont précocement séparés de leurs parents (confiage), - les enfants talibés n'ont pas accès à une bonne alimentation, - Il n'existe pas de mécanisme de prise en charge de la santé des enfants talibés, - les enfants talibés sont victimes de VAEN, - les enfants talibés n'ont pas accès à l'enseignement primaire formel, 	CDE, Recommandations finales CRC
Participation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants talibés ne participent pas à la prise de décisions les concernant, il n'existe aucune forme d'organisation des enfants talibés (association, club, ...) 	CDE, rapports études talibé
Non discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Non accès à l'éducation formelle, - Image négative collée aux talibés, - Insuffisance de temps de loisirs, - Inexistence de mécanisme de prise en charge de la santé des talibés internes 	Rapport du comité des Nations-Unis des droits de l'enfant, Mai 2007, Rapport d'évaluation du programme YELEN Enda, Nov 2006, rapport RAFY, 2007
Intérêt supérieur de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en charge par l'Etat et les collectivités de l'éducation des enfants dans les centres coraniques ; - Négligence du maître faite aux enfants talibés (internes). Dormir dans des vestibules à même le sol ; - Exploitation des enfants talibés par leurs maîtres à travers des travaux pénibles ou la mendicité ; - Les talibés sont victimes des châtements corporels de la part de leurs maîtres ; Le droit malien ne prévient ni ne sanctionne les actes de négligence et de sévices dont sont victimes les enfants ; - Négligence des parents qui confient les enfants à bas âges et ne se préoccupent plus de leur situation ; - Non enregistrement des enfants talibés à la naissance 	Rapport du comité des Nations Unis des droits de l'enfant, Mai 2007, Rapport d'évaluation du programme YELEN Enda, Nov 2006, rapport RAFY, 2007

Source : docum ent projet D jan 2008-2010

Face à cette situation extrêmement précaire pour les enfants talibés, Enda Mali, en synergie avec d'autres intervenants, tente d'apporter des réponses locales à travers la mise en œuvre de programmes et projets.

II. LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ENFANTS TALIBÉS ET À LA REFORME DE L'ÉCOLE CORANIQUE AU MALI

2.1. Historique des interventions d'Enda au Mali en faveur des enfants talibés

C'est à partir des années 1989-1990 qu'Enda Mali a commencé à s'intéresser au groupe des enfants talibés qui devenaient de plus en plus nombreux sur les artères de Bamako.

L'approche d'intervention d'Enda Mali par rapport aux enfants talibés a évolué dans le temps selon les réalités du moment, ce qui transparait dans les différents programmes qu'elle a mis en œuvre.

Ainsi, les premières interventions ont concerné quelques centres coraniques partenaires de Bamako, avec comme objectif principal d'améliorer les conditions de vie des talibés à travers :

- l'appui aux activités génératrices de revenu des centres,
- La formation qualifiante des talibés
- le retour en famille des enfants talibés qui manifestent ce désir pour des raisons de santé ou d'autres difficultés qui nécessitent leur retour en famille,
- l'écoute et l'accompagnement des talibés en rupture avec leurs familles et leurs centres coraniques dans le but de faciliter la réconciliation.

A partir de 2002, Enda Mali a progressivement élargi ses actions d'appui aux enfants talibés, à d'autres centres urbains du Mali. Il s'agit en l'occurrence des communes urbaines de Mopti et Kayes d'abord et celles de Tombouctou et Gao ensuite.

Les communes urbaines de Gao et Tombouctou ont été touchées à partir de 2006, d'abord à travers le partenariat avec les associations locales Zanke Faaba de Gao et AEDT de Tombouctou, ensuite avec l'ouverture des bureaux d'Enda dans ces villes respectives.

C'est en 2007 que les communes rurales de Markala, Sibila, Sansanding et Dougabougou ont à leur tour, participé à la dynamique d'amélioration des conditions de vie et de la diversification de l'offre d'éducation des écoles coraniques.

Jusqu'à cette date, l'objectif d'Enda Mali par rapport aux enfants talibés était l'amélioration des conditions de vie et des perspectives de survie de ces enfants à travers l'implication effective des parents et des autorités. L'essentiel de l'intervention se focalisait alors sur les appuis directs aux enfants talibés.

Après une analyse approfondie des réalisations d'Enda, il est apparu une insuffisance de résultats. Les appuis directs ont montré leurs limites. Les changements escomptés, n'étaient pas perceptibles chez les enfants, notamment les enfants talibés. Ce qui a conduit à formuler de nouveaux projets et programmes (Djam et PEERSD), tout en intégrant dans leurs stratégies l'approche de la programmation basée sur les droits de l'enfant, avec la facilitation du bureau régional de Save the Children Suède à Dakar

et l'appui financier de Kinderpostzegels des Pays Bas.

Avec ces nouveaux projets, suite aux résultats des différentes recherches menées sur la problématique des enfants talibés et des écoles coranique au Mali et dans d'autres pays de la sous région, aux conseils et suggestions des partenaires techniques et financiers (Caritas Allemagne et Kinderpostzegels des Pays Bas), et aux formations reçues sur la programmation basée sur les droits de l'enfant, la planification par objectif des projets et programmes, l'on note un changement notoire d'approche, de stratégie et d'échelle des actions en faveur des enfants talibés. L'accompagnement des enfants talibés est désormais érigé en projet avec une approche intégrant les droits fondamentaux de l'Enfant.

2.2. Actions menées :

Les différentes formations ont permis d'améliorer la capacité d'analyse stratégique notamment à travers le « Modèle des trois piliers ». Ce qui évidemment, a permis d'aller au delà des activités traditionnelles d'appui direct, pour développer d'autres activités relatives à l'appui aux reformes de l'école coranique au Mali d'une part et aux communautés notamment, les parents et les maitres coraniques d'autre part. Ainsi les aspects relatifs aux changements du système actuel des écoles coraniques vers un modèle plus réglementé par les pouvoirs publics en concertation avec les autorités religieuses et en mesure d'assurer une éducation de qualité aux enfants talibés ont été priorités dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'appui aux enfants talibés DJAM 2008-2010 d'Enda Mali.

2.2.1 Les zones d'intervention

DJAM (projet d'appui aux enfants et jeunes en situation difficile dans les milieux urbains du Mali) couvre les communes urbaines de :

- Kayes,
- Mopti,
- Gao,
- Tombouctou,
- District de Bamako

PEERSD (projet d'éducation des enfants ruraux en situation difficile) couvre les communes rurales de :

- Markala,
- Sibila,
- Sansanding
- Dougabougou

2.2.2 Appuis directs aux enfants talibés et aux centres coranique

a) Identification des centres coraniques partenaires :

Les activités d'appui direct aux enfants talibés dans les zones d'intervention



Capitalisation Talibé 2010

d'Enda commencent par la négociation avec les maîtres coraniques. Cette négociation est sanctionnée par un protocole de collaboration définissant les rôles et responsabilités des deux parties (Enda Mali et le maître coranique). Le protocole met l'accent entre autres sur :

- Le respect d'un minimum de règles d'hygiène chez les enfants et dans l'environnement immédiat du centre ;
- L'implication du maître dans le suivi sanitaire des enfants ;
- La limitation du nombre des enfants internes ;
- L'interdiction de la mendicité aux enfants de moins de 10 ans ;
- L'alphabétisation des enfants talibés dans les écoles publiques ou les medersas ;

En outre, l'identification de nouveaux centres coraniques, partenaires potentiels des projets mis en œuvre par Enda, se fait sur la base des critères suivants :

- Nombre élevé de talibés internes afin que les actions puissent toucher le maximum de talibés internes qui sont les plus vulnérables ;
- Plus grand nombre de talibés de 6 à 18 ans afin que les enfants talibés soient les principaux bénéficiaires du projet ;
- Centres fixes et mixtes pour tenir compte du genre et en même temps encourager les centres à éviter la mobilité ;

- La proximité d'une école publique ou medersa (milieu urbain) pour accueillir les activités d'alphabétisation des talibés ;
 - Capacité d'ouverture du maître coranique aux changements, ce qui donne plus de chance aux projets de pouvoir initier dans ces écoles des changements pour une amélioration durable des conditions de vie des talibés et leur accès à une éducation de qualité ;

- L'adhésion des associations de maitres coraniques et des autorités communales, pour une plus grande participation des communautés religieuses et des collectivités décentralisées qui ont en charge l'éducation de base dans leurs communes respectives.

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des centres et enfants talibés partenaires du programme DJAM en miliea urbain et du PEERSD en milieu rural d'Enda Mali.

Capitalisation Talibé 2010

Tableau 2 : effectifs des talibés par ville, par centre partenaire et par sexe

Villes/Centres Coraniques	Quartier	Nombre de talibés		
		Total	Garçon	Fille
Bamako				
Ousmane KALAPO	Hamdallaye	600	600	0
Mamadou TANGARA	Lafiabougou bougoudani 1	75	60	15
Almoustapha KOKENA	Lafiabougou bougoudani 2	47	40	7
Karim SAMAKE	Korofina sud	60	50	10
Sékou TRAORE	Sikoro	76	56	20
Cherif HAIDARA	Boukassoumboug 2	25	21	4
Ismaila SY	Konatebougou	50	34	16
Ibrahim HAIDARA	Boukassoumboug 1	52	36	16
Bamoussa SIDIBE	banconi	80	66	14
Bakary KONE	Niamakoro	123	100	23
Ousmane HAIDARA	Daoudabougou	148	55	93
Bakary TRAORE	Kalaban coura	30	26	4
Cheickna DIAWARA	Banankabougou	45	36	9
Abdrmane KOUMARE	Baco Djikoroni	114	101	13
Youssouf Hassan	Kabala	45	41	4
Total Bamako	15	1 570	1322	248
Mopti				
Moustapha CISSE	Sévaré/Bamako coura	120	40	80
Kenou SABE	Komoguel	15	0	15
Ousmane ARAMA	Taïkiri /nouveau	34	13	21

- La proximité d'une école publique ou medersa (milieu urbain)
pour accueillir les activités d'alphabétisation des talibés ;
 - Capacité d'ouverture du maître coranique aux changements,
ce qui donne plus de chance aux projets de pouvoir initier dans ces écoles des
changements pour une amélioration durable des conditions de vie des talibés et
leur accès à une éducation de qualité ;

- L'adhésion des associations de maitres coraniques et des
autorités communales, pour une plus grande participation des communautés
religieuses et des collectivités décentralisées qui ont en charge l'éducation de
base dans leurs communes respectives.

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des centres et enfants talibés
partenaires du programme DJAM en milieu urbain et du PEERSD en milieu rural
d'Enda Mali.

Capitalisation Talibé 2010

Tableau 2 : effectifs des talibés par ville, par centre partenaire et par sexe

Villes/Centres Coraniques	Quartier	Nombre de talibés		
		Total	Garçon	Fille
Bamako				
Ousmane KALAPO	Hamdallaye	600	600	0
Mamadou TANGARA	Lafiabougou bougoudani 1	75	60	15
Almoustapha KOKENA	Lafiabougou bougoudani 2	47	40	7
Karim SAMAKE	Korofina sud	60	50	10
Sékou TRAORE	Sikoro	76	56	20
Cherif HAIDARA	Boukassoumboug 2	25	21	4
Ismaila SY	Konatebougou	50	34	16
Ibrahim HAIDARA	Boukassoumboug 1	52	36	16
Bamoussa SIDIBE	banconi	80	66	14
Bakary KONE	Niamakoro	123	100	23
Ousmane HAIDARA	Daoudabougou	148	55	93
Bakary TRAORE	Kalaban coura	30	26	4
Cheickna DIAWARA	Banankabougou	45	36	9
Abdramane KOUMARE	Baco Djikoroni	114	101	13
Yousseuf Hassan	Kabala	45	41	4
Total Bamako	15	1 570	1322	248
Mopti				
Moustapha CISSE	Sévaré/Bamako coura	120	40	80
Kenou SABE	Komoguel	15	0	15
Ousmane ARAMA	Taïkiri /nouveau	34	13	21

Capitalisation Talibé 2010

Karamogo KAMIYANA	Médine Coura	35	4	31
Amadoun SENE	Taikiri/Ancien	15	0	15
Almamy DIALASSAGOU	Sévaré/ Banguetaba	50	3	47
Bouma Diallo	Sévaré	25	6	19
Alpha Ali Cissé	Gangal	32	7	25
Alpha Gouro Cissé	Sévaré	50	10	40
Samba Karim Timbo	Médine Coura	10	1	9
Total Mopti	10	386	84	292
Kayes				
Bocar Khane	Kayes n'di	117	92	25
Mamadou Sy	Khasso	25	25	-
Oumar Barro	Lafiabougou	88	80	08
Wahab Sall	Khasso	40	34	06
Abdoulaye N'diaye	Khasso	20	20	-
Aguibou Thioun	Légal ségou	45	45	-
Ousmane Sow	Kayes n'di	35	35	-
Douada Dianor Bah	Légal Ségou	30	30	-
Siré Tall	Lafiabougou	60	60	-
Total Kayes	9	460	421	39
Gao				
Gadeye		35	35	-
Farandjirye		35	35	-
Al-Amal		98	91	7
Bondabou		25	22	3
Total Gao	4	193	183	10
Tombouctou				

Capitalisation Talibé 2010

Moussa Almaouloud	Abaradjou	130	100	30
Mahamane Fondogoumo	Abaradjou	87	57	30
Tajir Ahmadou	Badjindé	157	110	47
Ibrahim H Touré	bellafarandi	40	25	15
Abdoul Wahab Haïdara	Djingarey ber	58	48	10
Abdrahamane Ould Mohamed Cissé	Hamabangou	45	35	10
Youssef Abdoulaye	Kabara	50	35	15
Ibrahim Baba	Sankoré	17	17	0
Abdrmane Moulaye	Sareykeïna	38	18	20
Total Tombouctou	9	622	445	177
Total milieu urbain	47	3231	2455	776

Source : Rapports annuels D jan 2008 et 2009 de « Enda M ali »

Tableau 3 : effectif des talibés par village, par centre partenaire et par sexe

Centres coraniques	Village/Commune	Nombre de talibés		
		Total	Garçon	Fille
Mahamadou Coulibaly	Sarkala Fakènè/ Commune Markala	51	34	17
Fantamady Tounkara	Sansanding/ Commune Sansanding	120	70	50
Békaye Bary	Banga / Commune de Sibila	110	70	40
	Temou/ Commune Dougabougou	45	25	20
Total milieu rural	4	326	199	127

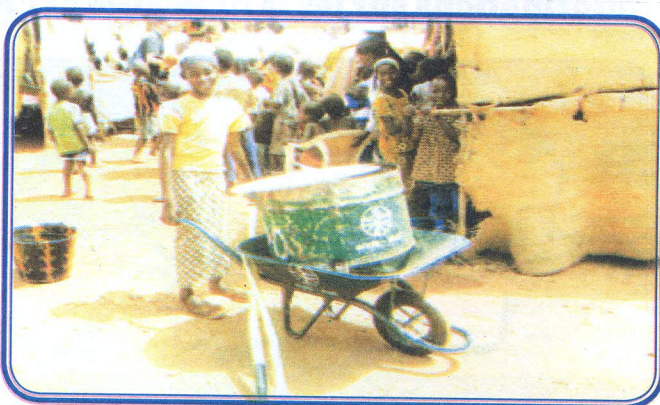
Source : rapport d'activités D jan 2009

Capitalisation Talibé 2010

- o De 2008 à 2009, 633 causeries éducatives, 146 conseling, 73 projections de film , 37 références pour le dépistage ont pus être réalisés dans les centres coraniques des trois villes , soit 4766 enfants et jeunes touchés.

Cela a permis aux talibés d'adopter de nouveaux comportements face à leur environnement;

- Organisation de journées de salubrité avec les enfants dans leur environnement immédiat ;



Dotation du centre de Daoudabougou en matériels d'assainissement

- Equipement de certains centres en boites de pharmacie dotée de médicaments essentiels pour les premiers soins ;
- Les actions de plaidoyer auprès des structures de santé et des autorités communales, ont abouti à l'accès des enfants talibés aux consultations gratuites au même titre que les enfants des « écoles formelles » à travers des protocoles de partenariat. C'est le cas de l'hôpital mère-enfants à Bamako, Les six CSCOM de la commune de Mopti. En cas de complications

ou de pathologies graves, un système de référence est organisé et les talibés malades sont orientés vers les centres de santé partenaires qui ont signés des protocoles de collaboration avec les maîtres coraniques. Le système de prise en charge des talibés séropositifs à Bamako, se fait en collaboration avec le CESAC.

Ces différentes stratégies combinées ont permis d'améliorer de façon significative la santé des enfants des centres coraniques partenaires à travers un meilleur accès aux soins de santé et aux informations sur les IST/VIH/SIDA.

c) Accès à une éducation de qualité :

L'accès des enfants talibés aux services de l'éducation est un segment majeur de l'intervention d'Enda mali. Elle porte en l'occurrence sur les actions d'alphabétisation et des actions de scolarisation.

◆ Alphabétisation

Quelle stratégie ?

La stratégie est de faire en sorte que les enfants talibés dans les villes puissent non seulement apprendre à lire et écrire dans une langue, en particulier le français ou l'arabe, mais aussi avoir l'opportunité de fréquenter le domaine scolaire pour que la fracture sociale entre l'éducation formelle et le non formel soit moins étanche afin d'éviter la juxtaposition de deux sociétés (moderne et traditionnelle) source de discrimination et de conflit potentiel.

Si les enfants scolarisés ont la possibilité d'apprendre les versets du coran dans les écoles coraniques pendant les vacances, congés ou autres jours fériés, les talibés au contraire n'avaient pas la même chance de fréquenter les écoles publiques ou medersas. Cette discrimination est donc corrigée à travers la

Capitalisation Talibé 2010

stratégie d'alphabétisation des talibés dans les écoles ou medersas.

Les réalisations

- la négociation avec les maîtres coraniques, les directeurs d'écoles ou de medersas pour faciliter l'alphabétisation des enfants talibés dans une langue de leur choix (arabe, français....), a permis d'alphabétiser 250 enfants talibés en 2008, 754 en 2009 et environ 1000 en 2010. La majorité de ces enfants sont de nos jours en mesure de lire et écrire en arabe ou en français;
- l'équipement des enfants et des moniteurs en kits scolaires et pédagogiques ;
- la formation et le recyclage des moniteurs d'alphabétisation ;
- le suivi des cours avec l'implication des Conseillers chargés d'alphabétisation des CAP (centre d'animation pédagogique



Dotation du centre coranique en matériels didactiques

◆ SCOLARISATION

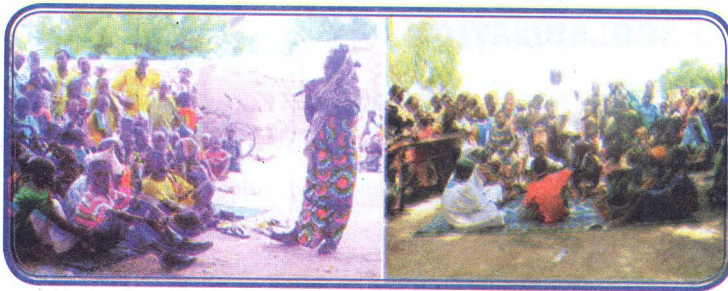
La scolarisation des enfants talibés concerne actuellement le milieu rural, même si le milieu urbain pourrait être touché dans l'avenir par cette expérience. Il s'agit de faire des centres coraniques des villages, des écoles coraniques communautaires de proximité où les enfants talibés auront accès à une éducation de qualité.

En effet suite à la tenue de cadres de concertations au niveau des communes rurales de Markala, Dougabougou, Sibila et Sansanding sur la problématique des écoles coraniques, l'initiative a été prise au niveau de chaque commune d'engager le processus de mise en place des écoles coraniques communautaires pilotes à l'image des écoles communautaires classiques.

Contrairement à l'école coranique traditionnelle, dans les écoles coraniques communautaires, la prise en charge des coûts de fonctionnement du centre est assurée par les communautés à travers les comités de gestion. En outre dans cette nouvelle forme d'école coranique, le programme officiel de l'enseignement de base est appliqué à travers le recrutement d'enseignants. Elle est donc conçue à l'image de l'école communautaire classique, à la seule différence que le coran et les pratiques musulmanes y sont enseignés. Cette expérience a pour avantage d'une part d'enseigner la religion aux talibés comme le souhaitent les parents et de permettre d'autre part à ceux-ci d'avoir accès tout comme les autres enfants, au programme officiel de l'éducation de base leur permettant de poursuivre leur formation scolaire dans les écoles publiques.

Les réalisations d'enda à ce niveau sont entre autres:

- la sensibilisation et la mobilisation des maîtres coraniques , des collectivités locales et des communautés ;



Théâtre scolaire à Témou et Point A

l'aménagement et l'équipement des salles de classe :



*Ecoles coraniques communautaires de Témou (gauche)
et à Banga (droite)*

- la formation et la mise en place des comités de gestion scolaire ;
- l'appui au recrutement d'enseignant au sein de la communauté ;
- l'appui à la prise en charge des salaires des enseignants ;
- un suivi participatif intégrant les maîtres, les parents, les collectivités et les services techniques déconcentrés de l'Etat.

d) Amélioration du cadre de vie et d'étude

Suite aux constats de mauvais état notoire des infrastructures sociales de base (Toilettes, hangar, dortoirs, nattes...) dans les centres coraniques, le projet a entrepris, à travers une démarche participative, la réalisation dans les centres coraniques partenaires à Bamako, Mopti, Kayes, Gao et Tombouctou certaines activités dont:

- la construction et réfection de hangars, toilettes, puisards, latrine et dortoirs dans certains centres ;
- l'équipement des centres en nattes, bancs, bouillards ;



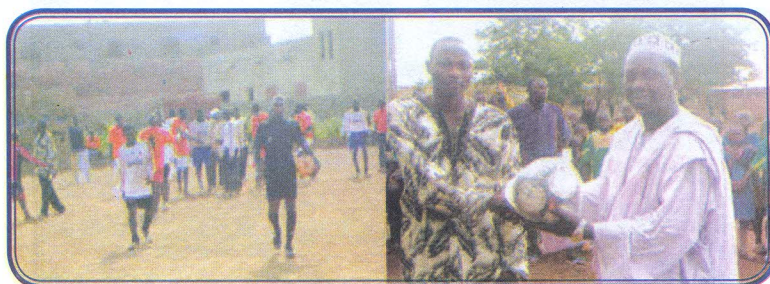
L'Utilisation des nattes remises dans un centre coranique (Kabala)

- l'équipement en matériels d'assainissement (brouettes, balais..) ;
- l'équipement en matériels de transport et de stockage d'eau potable (pousse-pousse, Fus, bidons) ;
- les aménagements d'espaces d'écoutes pour les enfants dans l'enceinte de certains bureaux Enda (Mopti, Kayes, Tombouctou, Gao, Bamako) ;
- l'installation de points d'eau potable pour les enfants dans certains centres coraniques et centres d'Enda.

e) Accès aux loisirs

En dépit des résistances encore constatées chez certains maîtres, Enda est parvenu à développer en faveur des enfants talibés, plusieurs activités de loisirs, notamment :

- l'équipement des centres polyvalents d'Enda en divers jeux à Kayes, Mopti, Gao et Tombouctou ;
- l'organisation de journées de rencontres et de partage entre les enfants talibés (Mopti) ;
- l'organisation de tournois de football entre les équipes des centres coraniques partenaires (tournoi inter talibés) à Bamako.



Remise d'équipements sportifs par un maitre coranique



Remise d'équipements de loisirs aux centres coraniques

L'ensemble des appuis directs destinés à soulager les besoins vitaux et immédiats des enfants, sont accompagnés par des mesures d'appuis aux réformes et aux communautés.

2.2.3 Appuis aux réformes de l'école coranique

Il s'agit à travers des actions fortes de plaidoyer, d'amener l'Etat et les collectivités locales à prendre des mesures réglementaires ou législatifs afin qu'une grande majorité d'enfants talibés à l'échelle de tout le pays, puissent connaître de meilleures conditions de vie à travers la réalisation de leurs droits. Ce processus est conduit à deux niveaux : le niveau national et le niveau local.

◆ Au niveau national :

Les activités ont essentiellement porté sur :

- l'identification et la mobilisation, à travers différentes rencontres, des acteurs clés (organisations religieuses, ONG, associations, services techniques de l'Etat, personnes ressources) ;
- l'appui à la mise en place d'une commission nationale et de sous-commissions d'organisation d'un forum national sur les écoles coraniques;
- l'appui technique et financier à l'organisation et la tenue du forum national sur les écoles coraniques, porté par le Haut Conseil Islamique (HCI) et qui a pris plusieurs résolutions ;
- l'appui à la mise en place d'une commission nationale de suivi des dites résolutions ;



Capitalisation Talibé 2010

- le suivi des résolutions du forum à travers l'élaboration d'un plan d'action en partenariat avec le HCI ;
- la formation des membres de la commission nationale de suivi du forum et de certains maîtres sur les techniques de plaider et d'élaboration d'une loi .

◆ **Au niveau local :**

Concernant les activités d'appuis aux réformes au niveau local, l'accent a été surtout mis sur :

- l'accompagnement du HCI dans la restitution des résolutions du forum national dans les huit régions et le District de Bamako ;
- l'organisation d'ateliers de plaider à Bamako, Kayes, Mopti, Gao et Tombouctou en vue de favoriser la participation des services techniques de l'éducation et de la santé dans la prise en charge locale des préoccupations des enfants talibés relevant de leur compétence ;
- l'organisation des séances d'IEC dans les communes de provenance des enfants afin de sensibiliser les parents,
- le plaider auprès des autorités communales pour leur implication dans la gestion des écoles coraniques à travers l'organisation des journées de concertation communale.

2.2.4 Appuis aux communautés

Convaincue du rôle que doivent et peuvent jouer les communautés, Enda mali a mis l'accent sur leur renforcement à travers :

- l'appui à l'organisation des maîtres coraniques en associations dans les différentes zones d'intervention, notamment, les communes de Mopti, Kayes, Gao, Tombouctou, Markala, Sibila, Sansanding, et Dougabougou et le district de Bamako;
- la formation des maîtres coraniques sur la CDE ;
- l'organisation de séances d'information et de sensibilisation des parents d'enfants talibés et des communautés à travers surtout les radios de proximité ;
- le renforcement de compétences sur la CDE et le code de protection de l'enfant des animateurs des radios, chargés de faire une large diffusion de la CDE et la sensibilisation des populations ;
- le développement des réseaux. Enda Mali, en vue de bien conduire tout le processus de plaidoyer indispensable pour appuyer les réformes nécessaires, a favorisé et/ou renforcé la création de plusieurs réseaux formels et informels. Il s'agit entre autres de :
 - ◆ la COMADE (Coalition Malienne des Droits de l'Enfant) ;
 - ◆ la CONAFE (Coalition Nationale des Droits de la Femme et de l'Enfant) ;
 - ◆ la coalition nationale de l'EPT (Education Pour Tous) ;
 - ◆ la commission nationale de suivi des résolutions du forum national sur les écoles coraniques ;
 - ◆ le groupe de réflexion sur les droits de l'enfant.

III. Les acquis, défis et perspectives

3.1 Les acquis

Aujourd'hui, il est loisible de constater certains résultats encourageants, notamment :

- la consultation gratuite accordée aux enfants talibés dans toutes les villes du projet par les centres de santé publics ou communautaires;
- l'implication des services de l'éducation (CAP) et de l'association des maîtres coraniques dans le suivi des centres coraniques partenaires du projet ;
- l'engagement des maîtres coraniques partenaires à respecter un minimum de droits des enfants dans leur centre à travers la signature de protocoles de partenariat avec le projet ;
- La participation des talibés aux activités commémoratives des événements spéciaux des enfants au même titre que les autres enfants;
- L'organisation et la tenue du forum national sur les écoles coraniques avec des résolutions fortes ;
- L'existence d'une commission nationale opérationnelle chargée de suivre les résolutions du forum ;
- L'intégration des résolutions du forum national sur les écoles coraniques relatives à leur rattachement au département de l'éducation de base, et à l'adoption d'une loi réglementant la création et le

fonctionnement des écoles coraniques au Mali, aux résolutions du forum national sur l'éducation ; forum organisé par le gouvernement du Mali, à travers les départements de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur ;

- Mise en place d'une commission interministérielle d'intégration des écoles coraniques dans le Système Educatif Malien

- L'existence d'associations de maîtres coraniques formés sur la CDE et capables de porter les actions de plaidoyer dans les villes du projet.

En dépit de ces nombreux acquis, force est de relever quelques défis.

3.2 Les défis

Nonobstant les acquis perceptibles, d'énormes défis restent posés eu égard à la situation économique du Mali qui se trouve au rang des « pays les plus endettés », caractérisé par son extrême pauvreté.

Entre autres défis, nous pouvons citer :

- l'Insuffisance de ressources financières et matérielles à pouvoir répondre aux besoins énormes des enfants des écoles coraniques (santé, alimentation, logement, éducation ...);
- les résistances de certains maîtres à s'accommoder aux changements, dues aux préjugés sociaux et valeurs culturelles (renvoi du code de la famille pour une deuxième lecture suite aux refus des mouvements religieux);

- le faible niveau d'implication et d'engagement des parents, des autorités administratives et politiques.
- La non intégration de l'école coranique dans le système d'éducation formelle.

3.3 Perspectives :

En vue de consolider les acquis et de relever les défis posés, Enda Mali envisage les années à venir :

- l'accompagnement méthodologique et financier de la commission nationale de suivi des résolutions du forum national jusqu'au rattachement des écoles coraniques au département de l'éducation ainsi que l'adoption d'une loi réglementant leur création et fonctionnement;
- l'organisation des restitutions des recommandations du forum sur l'ensemble du territoire national;
- la poursuite de l'expérimentation des écoles coraniques communautaires qui devront être prises en charge à terme par l'Etat. Ce qui permettrait de résoudre l'épineuse question de l'enseignement du Coran à l'école.
- la création et/ ou renforcement des réseaux locaux, nationaux et régionaux en vue d'avoir une approche commune avec l'ensemble des intervenants;
- le renforcement de capacité des maîtres à pouvoir s'adapter au changement.

CONCLUSION

La problématique des enfants talibés est aujourd'hui perçue comme étant un mal social. De ce point de vue, il interpelle la conscience collective, d'où une certaine prise de conscience au niveau des leaders religieux et des autorités. Pour autant, existe-t-il encore des résistances dues aux préjugés et pesanteurs sociaux.

Certes, les initiatives entreprises par Enda Mali, aussi bien au niveau des appuis directs que des soutiens aux réformes et aux communautés, ont contribué à cet éveil des consciences. Toute fois, le changement escompté nécessaire pour plus de droits pour les enfants talibés, est un processus qui prend du temps et doit se mener avec le tact nécessaire ; eu égard même à la sensibilité et la complexité de la question.

En tout état de cause, les réformes souhaitées ne devraient-elles pas déboucher sur une autre école coranique, en phase avec son environnement économique, politique et social ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Johara BERRIANE, synthèse des études sur la situation des enfants talibés dans les écoles coraniques Sénégal, Niger, Mali et Burkina Faso, juin 2008.

Enda Mali, Rapport du recensement des écoles coraniques dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti, sept 2007.

Enda Mali, rapport annuel d'activités du programme Djam, 2008.

Enda Mali, rapport annuel d'activités du programme Djam, 2009.

Enda Mali, rapport d'auto évaluation croisée du programme Djam, avril 2008.

Johara BERRIANE et Gabriel COULIBALY, Rapport évaluation à mi-parcours du programme Djam 2008-2009 d'Enda Mali, nov. 2009.

KEÏTA B. Rapport final de l'étude sur les talibés en milieu rural, février 2007.

HCI, Rapport général du forum national sur les écoles coraniques au mali, octobre 2008.

Enda Jeunesse Action Dakar, Sénégal, atelier de renforcement des capacités partenaires de Kinderpostzegels et Save The Children Suède sur la programmation basée sur les droits de l'enfant et la problématique des enfants talibés, déc. 2009.

ANNEXE 1.

**Copie du protocole d'accord
PROTOCOLE D'ACCORD**

Entre :

L'ONG EndaTiers Monde - Bamako représenté par son
Coordinateur.

D'une part,

Et :

Le Centre Coranique représenté par
son responsable.

D'autre part,

Il a été d'un commun accord de partenariat convenu et arrêté
comme suit :

Objet :

Le présent protocole d'accord a pour objet d'une part de
formaliser le partenariat entre Enda et le Centre Coranique et de
préciser les rôles et responsabilités des deux parties dans la mise en
oeuvre des actions d'éducation et de protection en faveur des enfants
talibés.

Le partenariat sera basé sur la confiance mutuelle et la
franche collaboration.



ENGAGEMENT DES PARTENAIRES :

A- le Centre Coranique :

Le centre coranique de à travers son responsable s'engage à respecter et à faire respecter un minimum de règles dans son centre notamment :

1. La tenue des espaces d'étude et des dortoirs des enfants talibés assainis,
2. Les soins des enfants talibés en cas de maladie,
3. Un emploi de temps précis des heures de cours et heures libres pour les enfants talibés,
4. La disponibilité et l'ouverture au dialogue sur les questions touchant les écoles coraniques,
5. l'alphabétisation des talibés qui le désirent ;
6. La pratique des activités de loisirs et sportifs ;
7. L'hygiène corporelle des enfants talibés,
8. Le contrôle de l'alimentation des enfants talibés,
9. La limitation du nombre des talibés internes.

B- Enda-Tiers-Monde :

Enda Bamako à travers son responsable Mr s'engage à :

1- Soutenir le centre dans ses efforts d'amélioration des conditions de vie et d'éducation des enfants talibés à travers des séances d'information, de sensibilisation et de formation des talibés et des maîtres coraniques ;

2- Faciliter l'accès des talibés aux services sociaux de base (Santé, Alphabétisation, Loisirs)

3- Faciliter l'aménagement et l'équipement en vue de rendre le cadre plus agréable et plus assainis.

4- Faciliter l'inscription à l'école des talibés désireux d'être scolarisés ;

5- Faciliter la mise en apprentissage des talibés qui le désirent,

6- Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de plus, de participations communautaires (parents, maîtres coraniques) et d'implication de l'Etat (autorités locales) dans le processus de prise en charge des enfants talibés sur des questions relatives aux écoles coraniques (réglementation, structuration,...)

C- Engagements communs aux deux parties

• Le bien être et l'avenir des enfants est une préoccupation de toute la communauté. Et tout engagement contenu dans cette convention, a comme seul objectif, la protection des enfants et vise à leur assurer une meilleure éducation. A ce titre, elle s'inspire de la CDE (convention relative aux droits de l'enfant) et de la CADBE (charte africaine des droits et du bien être de l'enfant), outils de référence en matière de protection et de promotion des droits des enfants.

- Le respect des dispositions de la présente convention par les deux parties signataires est obligatoire.

D- DISPOSITIONS FINALES

En cas d'incompréhension ou de litige, chacune des deux parties peut saisir toute autre personne morale ou physique médiatrice reconnue pour ses valeurs morales et intellectuelles pour un règlement à l'amiable.

Le non respect des engagements par l'une des deux parties, peut entraîner l'annulation pure et simple de cette convention.

Bamako, le 14 Avril 2009.

Ont signé :

Pour enda

Pour le centre coranique

Le Coordinateur d'Enda :

Le Responsable du centre :

ANNEXE 2.

MINISTRE DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION
ET DES LANGUES NATIONALES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 04054/MEALN-SG

PORTANT CREATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION D'INTEGRATION DES
ECOLES CORANIQUES DANS LE SYSTEME EDUCATIF MALIEN

LE MINISTRE DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION ET
DES LANGUES NATIONALES,

- Vu La Constitution ;
Vu La loi N°99-046 du 28 décembre 1999 modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
Vu Le Décret N°09-157 /P-RM du 09 avril 2009 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé sous l'autorité du Ministre de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, une Commission chargée de :

- examiner la question des écoles coraniques, leur place et rôle dans le système éducatif national ;
- définir les orientations pertinentes et proposer des moyens d'intégration ou de mise en cohérence de ces écoles coraniques avec le système éducatif.

Article 2 : La Commission est composée ainsi qu'il suit :

- Superviseurs :**
- | | | |
|------------------|-------|----------|
| - Ousmane Saïd | CISSE | CT/MEALN |
| - Cheick Hamalla | SYLLA | IECA/IES |
- Président :**
- | | | |
|-----------|------------|------------------------|
| - Mamadou | DIAMOUTANI | Haut Conseil Islamique |
|-----------|------------|------------------------|
- Membres :**
- Trois représentants de la DNEB/MEALN dont deux de la Section Medersa ;
 - Deux représentants de ÈNDA-TIERS Monde ;
 - Un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
 - Un Représentant du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des personnes âgées ;
 - Un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - Deux représentants de l'Association des Promoteurs de Medersa ;



Capitalisation Talibé 2010

- Un représentant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Article 3 : la Commission peut faire appel à toute personne en cas de besoin.

Article 4 : le détail et la durée de la mission assignée à la Commission sont spécifiées par la lettre de mission ci-joint.

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement de la Commission sont prises en charge par le Budget National.

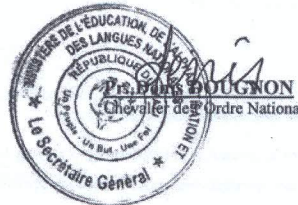
Article 6 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

Original01
MEALN.....01
DAF.....01
Intéressés.....08

Bamako, le 28 OCT. 2010.

P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général,



ANNEXE 3.

**Images du forum national sur les écoles
coraniques au Mali**



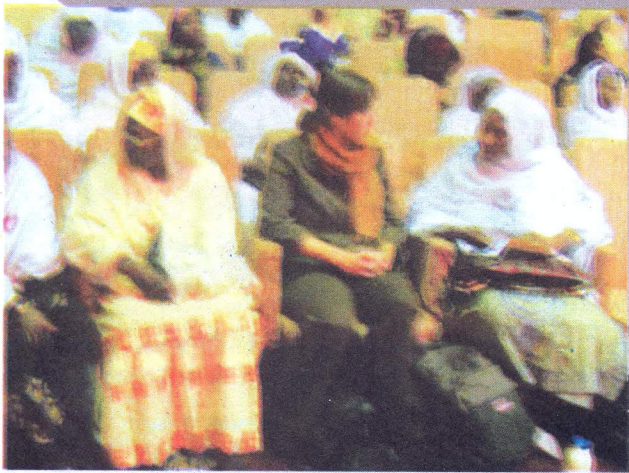
FORUM NATIONAL



FORUM NATIONAL



FORUM NATIONAL



FORUM NATIONAL



RESTITUTION BAMAKO



RESTITUTION BAMAKO

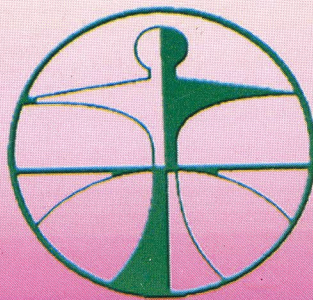




RESTITUTION BAMAKO



imprimb - tel : 20 79 79 01



ENDA Tiers-monde Mali - B P : 3123

Tél : + 223 20 22 55 64 - Fax : + 223 20 23 25 93

E-mail : enda-mali@cefib.com - www.enda.sn